DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016 A 19 H 30

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 19
MEMBRES PRESENTS : 15 + 3 pouvoirs
MEMBRES ABSENTS : 04

MEMBRES PRESENTS : **M. Patrick SCHOTT**
Maire

M. Bernard BECK
Mme Isabelle HALTER
M. Jean-Jacques BRUCKMANN
Adjoints

Mme Joelle SCHOTT
Mme Nathalie SCHEIDT
Mme Célia RISCHMANN
Mme Christel BUCHEL
Mme Martine FOHR
M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
M. Christian SCHOTT
Mme Françoise KEIFF
Mme Tiffany DILLINGER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Jacky BRUCKER, pouvoir à M. Bernard BECK
M. Gérard HALTER, pouvoir à Mme Isabelle HALTER
M. Thierry REHRI, pouvoir à M. Jean-Jacques BRUCKMANN

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : M. Jean-Luc SCHLOSSER

Entré en cours de séance (point IV) M. Christian SCHOTT

****

La convocation pour la séance a été transmise le 9 juin 2016 séparément à tous les membres du conseil municipal.

****

Avant d'ouvrir la séance, le maire propose le rajout d'un point VIII «Demande de subvention à la Région – Plan de soutien à l'investissement». Ce rajout est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2016

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 22 mars 2016 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,

. par 16 voix pour,
. 1 abstention (Mme Tiffany DILLINGER)

approuve le procès-verbal de la séance du 22 mars 2016.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Nathalie SCHEIDT, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

MARCHES PUBLICS

. Avenant n° 1 au marché du lot n° 10 «menuiserie intérieure» - Rénovation de l'école maternelle

Objet : fourniture et pose de pince-doigts encastrés sur 5 bloc-portes

Montant H.T. du marché initial : 4 535,40 €
Montant H.T. de l'avenant : 750,00 €
Nouveau montant du marché : 5 285,40 €
Soit une augmentation de 16,5 %.

. Avenant n° 1 au marché du lot n° 2 «Désamiantage» - Restructuration d'un hall artisanal

Objet : sujétions techniques imprévues

Difficultés matérielles rencontrées lors de l'exécution du marché, présentant un caractère exceptionnel, imprévisible, lors de la conclusion du marché initial et dont la cause est extérieure aux parties.

A savoir :

A l'origine les travaux de désamiantage comprenaient uniquement la dépose de la couverture.

La dépose du faux plafond n'était pas souhaitée, et il était convenu, pour des notions de résistance au feu, que les murs séparatifs des ateliers montent jusque sous la toiture.

Ce faux plafond étant démontable, une dépose partielle au droit des murs séparatifs dans le lot gros-œuvre était prévue, à priori sans risque de libérer des fibres d'amiante.

Suite à la réunion de démarrage en présence du coordonnateur SPS, il s'est avéré qu'une dépose, même partielle de ce faux plafond, présente des risques et qu'une entreprise habilitée devait être missionnée pour ce type de travaux.

La différence de prix entre une dépose partielle et totale étant minime, il a été convenu de retirer entièrement ce faux plafond, d'où la plus-value important annoncée par le désamianteur.

Montant H.T. du marché initial : 14 700,00 €
Montant H.T. de l'avenant : 32 000,00 €
Nouveau montant du marché : 46 700,00 €
Soit une augmentation de 218 %.

LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS

. Local professionnel, 4, rue de l'Eglise

Transfert du bail entre la SCM de Kinésithérapeute SCHMITT – BADINA – IVENS à Mme Mélanie RISCHMANN, avec effet du 1er mai 2016 – Loyer mensuel hors charges : 580,00 €.

. Location précaire de terrain au dépôt communal rue du Château

Avenant au bail initial, de M. Stéphane KLEIN, avec effet du 1er janvier 2016, portant le loyer à 1 500,00 € annuels.

. Location précaire d'une parcelle au lieu-dit «Wiedenmatt», référencée Section 8, n° 11, avec 17,22 ares

Nouvelle location.
Effet : 1er juillet 2016
Locataires – chacun pour moitié : Mme Aurélie LOISON de Schirrhein, M. Gérald MIESCH de Schirrhoffen.
Loyer forfaitaire annuel : 25,00 €.

-Monsieur Christian SCHOTT entre en cours de séance-

IV. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE ET LA FUTURE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le schéma de coopération intercommunale du département du Bas-Rhin a été adopté par arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016. Il prévoit la fusion et la transformation en communauté d'agglomération, à la date du 1er janvier 2017, de la communauté de communes de la Région de Haguenau, de la communauté de communes de Bischwiller et environs, de la communauté de communes du Val de Moder et de la communauté de communes de la Région de Brumath.

Le projet de schéma, sur lequel les communes et les communautés avaient eu à se prononcer à la fin de l'année 2015, prévoyait la fusion des communautés de communes de la Région de Haguenau, de Bischwiller et environs et du Val de Moder, et invitait à approfondir la réflexion quant à la perspective d'une intégration dans la future communauté d'agglomération des communautés de communes de la Basse-Zorn et de la Région de Brumath. Le rattachement au projet de fusion de cette dernière résulte d'un amendement adopté par la commission départementale de coopération intercommunale lors de sa séance du 17 mars 2016, sur le fondement de la volonté exprimée par l'ensemble des conseils municipaux et du conseil communautaire de la communauté de communes de la Région de Brumath.

Lors de cette même réunion de la commission départementale de coopération intercommunale, un deuxième amendement a été présenté par Becker Louis à l'initiative des communes de SCHIRRHEIN / SCHIRRHOFFEN / KALTENHOUSE et ROHRWILLER, prévoyant la fusion de la communauté de communes de la Région de Haguenau, de la communauté de communes du Val de Moder et de la communauté de communes de la Région de Brumath, sans la communauté des communes de Bischwiller et environs. Une majorité des membres s'est prononcée « pour », sans atteindre les deux tiers des membres : l'amendement a été rejeté.

Dans le prolongement de l'adoption du schéma départemental, le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération a fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016. Le

périmètre englobe toutes les communes membres des communautés de communes de la Région de Haguenau, de la Région de Brumath, de Bischwiller et environs et du Val de Moder.

La notification de l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016 fait courir le délai de 75 jours dont disposent les communes et les communautés concernées pour se prononcer sur le projet de fusion. Le Préfet doit recueillir l'avis des quatre conseils communautaires et l'accord des trente-six communes membres ; à défaut de délibération, l'avis ou l'accord est réputé favorable ou acquis.

La fusion sera prononcée par arrêté préfectoral – avant le 31 décembre 2016 et sans doute dès le mois d'octobre - si l'accord d'une majorité de communes est réuni, plus précisément si l'accord est exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées (en l'occurrence, dix-huit) représentant la moitié au moins de leur population totale (48 443 sur 96 885), y compris le conseil municipal de la commune dont la population (si elle représente au moins le tiers de la population totale) est la plus nombreuse (c'est le cas de Haguenau).

La création de la communauté d'agglomération prendrait alors effet au 1er janvier 2017.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5210-1-1, L. 5211-41-3, L. 5216-1, L. 5216-2 et L. 5216-5 ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 33 et 35 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes de la Région de Haguenau, de la Région de Brumath, de Bischwiller et environs et du Val de Moder ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 novembre 2015 donnant un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunal ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté des communes de Bischwiller et environs en date du 30 Novembre 2015 donnant un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunal ;

DECIDE

. par 17 voix pour
1 voix contre (M. Christian SCHOTT)

De s'opposer au projet de périmètre de la communauté d'agglomération, créée avec effet au 1er janvier 2017, issue de la fusion des communautés de communes de la Région de Haguenau, de la Région de Brumath, de Bischwiller et environs et du Val de Moder, et regroupant trente-six communes tout en autorisant le maire et ses représentants, à participer aux discussions et travaux à venir portant sur les interventions, l'organisation et le fonctionnement de la future communauté d'agglomération.

V. CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE

Le maire fait savoir au conseil municipal que MM. Joseph SCHITTER et Benoît SCHITTER, domiciliés à Schirrhein, propriétaires indivis d'une parcelle de 22,16 ares sise au lieu-dit „Neuen Acker", classée en zone „INA 1b" au POS (zone d'extension urbaine à usage d'habitation), ont fait part de leur intention de céder ce bien à la commune.

Le prix de cession proposé est de 1.200,- € par are.

Le conseil municipal,

après délibération,

à l'unanimité des membres présents,

. approuve la cession à la commune de Schirrhein de la parcelle référencée Section 1, n° 71, sise au lieu-dit «Neuen Acker», avec 22,16 ares, propriété indivise de M. Joseph SCHITTER et de M. Benoît SCHITTER, au prix de 1.200,- € par are

. charge l'étude notariale de Maîtres Laurence SCHULLER et François HOLL, de Bischwiller, d'établir l'acte de cession correspondant.

VI. LOTISSEMENT «LES MYRTILLES»

A/ CANDIDATURES

1° DESISTEMENT

Le maire informe le conseil municipal du désistement de Mme Estelle KASTNER et M. Eric KACHELHOFFER de Roeschwoog, qui avaient porté leur choix sur le lot n° 34, avec 8,45 ares.

2° NOUVELLES CANDIDATURES

Tranche 3 – Attribution de lots

Le maire soumet les nouvelles candidatures suivantes au conseil municipal :

. Mlle Tiffany OSTERTAG et M. Raphaël METZINGER de Soufflenheim, lesquels porteraient leur choix sur le lot n° 30, avec 8,72 ares, référencé Section 8, n° 301/1.

. M. Claude KAUTZMANN de Schirrhoffen, lequel porterait son choix sur le lot n° 10, avec 9,69 ares, référencé Section 8, n° 281/1.

. Mme Stéphanie SCHOTTER et M. Frédéric SCHANDEL de Schirrhein, lesquels porteraient leur choix sur le lot n° 25, avec 6,75 ares, référencé Section 8, n° 296/1.

. Mme Valérie KOCHER d'Auenheim, laquelle porterait son choix sur le lot n° 34, avec 8,45 ares, référencé Section 8, n° 305/1.

Après délibération, le conseil municipal,

à l'unanimité,

. approuve les candidatures de :

. Mlle Tiffany OSTERTAG et M. Raphaël METZINGER
. M. Claude KAUTZMANN
. Mme Stéphanie SCHOTTER et M. Frédéric SCHANDEL
. Mme Valérie KOCHER

. approuve la vente des lots n° 30, n° 10, n° 25 et n° 34 aux intéressés, au prix de 10.680,- € l'are TTC.

Tranche 3

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

approuve la candidature de :

. Mme et M. Stéphane HAMMER de Schirrhein

à l'acquisition d'un terrain de construction dans la tranche 3 du lotissement communal.

Tranche 4

Le maire soumet 3 candidatures à l'acquisition d'un terrain de construction de la 4ème tranche au conseil municipal :

. Mme Audrey WEISSLER et M. Raphaël HUSS de Gries
. Mme Stéphanie SCHITTER et M. Thomas DI PALO de Kaltenhouse
. Mlle Catherine BAPST de Schirrhein.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la candidature des intéressés.

VII. REAMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL DIT «DE DRUSENHEIM»

Le maire présente le projet de réaménagement du chemin rural dit «de Drusenheim», de compétence communale, susceptible de bénéficier de subventionnements publics.

Le montant de l'opération s'élèverait à 38 832,00 € H.T., soit 46 598,40 € TTC, selon devis établi par une société de travaux publics.

Après délibération,

à l'unanimité des membres présents,

le conseil municipal,

. approuve le projet de réaménagement du chemin rural dit «de Drusenheim», pour un montant TTC de 46 598,40 € TTC

. sollicite une subvention de l'Etat au titre du «dispositif d'appui à l'investissement local»

. sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 5000,- € sur le programme 122, action 01 «aides exceptionnelles aux collectivités territoriales» de la mission «relations avec les collectivités territoriales»

. approuve le plan de financement de cette opération, comme suit :

Coût total TTC :	46 598,40 €
Soit H.T. :	38 832,00 €
Dont :	
FCTVA : 15,761 %	7 344,37 €
Fonds soutien invest. Etat : 20 % sur H.T. :	7 766,40 €
Enveloppe parlementaire Sénateur KERN :	5 000,00 € (forfait)
Autofinancement communal :	26 487,63 €

VIII. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION – PLAN DE SOUTIEN A

L'INVESTISSEMENT

Le maire indique au conseil municipal que la Région «Grand Est» a mis en place un plan de soutien à l'investissement destiné à soutenir les projets des communes de moins de 2500 habitants.

L'aide financière pouvant être allouée est plafonnée à 20 000,- € sur une base H.T. de 100 000,- €.

Le maire propose de solliciter la subvention correspondante, pour l'opération de restructuration de l'ancienne chocolaterie, d'autant que ce projet s'est vu refuser l'aide de l'Etat au titre de la DETR, ainsi que de la Région au titre du «Projet Global d'Aménagement».

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. sollicite auprès de la Région «Grand Est», une subvention d'un montant de 20 000,- €, à titre de soutien au projet de restructuration du hall artisanal «ancienne chocolaterie».

. approuve le plan de financement théorique de ce projet, s'établissant comme suit :

- Travaux et honoraires :	186 703,00 €
dont :	
. Aide de la Région au titre du plan de soutien :	20 000,00 €
. Autofinancement communal :	166 703,00 €

. autorise le maire à effectuer toutes les démarches y relatives.

IX. LISTE PREPARATOIRE DU JURY D'ASSISES 2017

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2016 il est procédé au tirage au sort de 6 électeurs de Schirrhein et de Schirrhoffen, en vue de l'établissement par la commission spéciale du Tribunal de Grande Instance, de la liste préparatoire du jury d'assises pour 2017.

Sont tirés au sort :

. M. Gérard METZLER de Schirrhoffen.
. M. Maurice MIESCH de Schirrhoffen.
. M. Jean-Christophe PROMPICAI de Schirrhoffen.
. Mme Sandra GENTNER épouse MOSSER de Schirrhein.
. Mme Joelle STEINMETZ épouse SCHOTT de Schirrhein.
. Mme Nathalie STEINMETZ épouse SCHANDEL de Schirrhein.

X. INFORMATIONS

A/ RAPPORTS ANNUELS

Le maire fait savoir au conseil municipal que les rapports annuels :

. 2014, sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets du Syndicat Mixte Intercommunal pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères de Bischwiller et environs

. 2015, portant synthèse locale «eau potable», du périmètre SDEA de Soufflenheim et environs sont portés à la connaissance de l'ensemble du conseil municipal, et sont joints au présent procès-verbal.

B/ CHRONIQUE MUNICIPALE

Présentation par le maire des principaux évènements survenus depuis la dernière séance du conseil municipal (22.03.2016) :

31.03.2016 : Réunion organisée au CAIRE Haguenau par Alter Alsace ayant eu pour objet les énergies renouvelables et les opportunités de financement pour les collectivités.

04.04.2016 : Rencontre avec le représentant de la compagnie d'assurance de la commune afin de signaler des suspicions de non-conformité de la centrale de traitement d'air et du système de ventilation à l'ESC par rapport au marché initial. Une procédure de recours notamment «dommages ouvrages» est en cours.

11.04.2016 : Conseil d'Administration du CCAS. Séance principalement budgétaire.

13.04.2016 : Rencontre avec un responsable travaux d'E.S. réseaux, concernant le chantier de renforcement du réseau électrique Chemin Creux (desserte de nouvelles constructions). Les travaux ont débuté dans l'intervalle.

16.04.2016 : Halte de la caravane dite «du parcours de vie» à Schirrhein, action de promotion du don de sang bénévole.

18.04.2016 : Rencontre avec M. KREUTZBERGER, Président de la corporation des boulangers du secteur, en vue de l'organisation de la messe des récoltes à l'église de Schirrhein le 16 octobre prochain.

20.04.2016 : Réunion de la commission «travaux urbanisme» avec les représentants de la société SOGECA, en vue du choix des luminaires de la tranche 3 du lotissement «les myrtilles». Déplacement dans différents villages environnants pour visualisation de réalisation récente, dans le domaine de la technologie «led ».

25.04.2016 : Conseil Communautaire consacré à l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme.

26.04.2016 : Première réunion de la commission « travaux urbanisme » consacrée à la rénovation de la rue de Marienthal ainsi qu'à la voie multimodale à l'arrière de l'école élémentaire.

02.05.2016 : Réunion du conseil de fabrique de l'église. Points évoqués pouvant concerner la commune :
. renforcement de la sonorisation de l'église
. grosse réparation du balancier d'une cloche.

03.05.2016 : Réunion avec l'équipe péri-éducative : bilan de l'année scolaire écoulée. Par ailleurs, le contrat de l'agent d'animation, Anaïs REHRI, arrivant à terme, un nouveau recrutement est en cours.

09.05.2016 : Réunion de la commission communautaire «délégation de service public péri-scolaire». Présentation des offres des deux candidats : Ligue de l'enseignement de Strasbourg et Association Générale des Familles du secteur. Le choix du nouveau délégataire sera entériné en conseil communautaire du 27 juin 2016.

10.05.2016 Deuxième réunion de la commission «travaux urbanisme» consacrée à la rénovation de la rue de Marienthal ainsi qu'à la voie multimodale à l'arrière de l'école élémentaire. Présentation des projets par le service technique communautaire, maître d'œuvre. Dans l'intervalle, il s'est avéré, suite au rendu du diagnostic assainissement par BEREST, que les travaux de renforcement sont à effectuer rue de Marienthal.

15 et 16.05.2016 :
Messti à Schirrhein. Effraction et dégradations commises par des individus non identifiés au niveau du local mis à disposition des conscrits au sous-sol de l'école élémentaire. Dépôt de plainte pour effraction auprès de la gendarmerie en conséquence.

11.05.2016 : Repas récréatif organisé par le CCAS pour les aînés.

17.05.2016 : Réunion de la commission communication de la CCBE en mairie de Schirrhein, consacrée au prochain magazine «intercom».

18.05.2016 : Visite d'une agence postale communale à Schwindratzheim. Pourrait être une solution pour conserver le service public postal dans l'éventualité de la fermeture du bureau de poste de Schirrhein.

21.05.2016 : Bal de l'OSCL dans la salle multi-activités. Présence de nombreux élus.

23.05.2016 : Session ordinaire du conseil communautaire de Bischwiller et environs.

24.05.2016 : Troisième réunion de la commission «travaux urbanisme» consacrée à la

finalisation du projet de voie multimodale Kirchlach – Foyer, ainsi que du plan d'aménagement extérieur de l'ancienne chocolaterie.

28.05.2016 : Remise officielle des clefs du véhicule destiné à la «navette communale», service ayant démarré le 1er juin.

04.06.2016 : Kermesse de l'école maternelle.

07.06.2016 : Réunion d'expertise à l'ESC consacrée aux dysfonctionnements de la ventilation et de la centrale de traitement de l'air.

07.06.2016 : Rencontre avec Monsieur le Député-Maire Claude STURNI. Objet :
. Demande de soutien pour la préservation de l'ancienne voie ferrée Rastatt – Haguenau.
. Création de la communauté d'agglomération (plan d'investissement, gouvernance, compétence ordures ménagères…).

08.06.2016 : Cérémonie de départ de Monsieur le Sous-Préfet Jean-Guy MERCAN.

11.06.2016 : Déplacement à bicyclette sur le terrain de la commission «sécurité environnement» organisé par M. Bernard BECK. Le compte-rendu en sera présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

14.06.2016 : Réunion du conseil d'école de l'école élémentaire, consacrée essentiellement au bilan de fin d'année.

C/ TRAVAUX EN REGIE

- Le service technique communal a effectué les travaux suivants :

. Réfection des espaces verts aux abords de la mairie.
. Remise en peinture de l'abris-bus en face du restaurant «A l'Agneau».
. Aménagement piéton en pavés entre la salle multi-activités et le terrain de football synthétique.
. Terrassement et engazonnement à l'arrière de la salle multi-activités.

D/ TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE «TEPCV»

Le maire informe le conseil municipal de la candidature posée par la commune pour la rénovation de l'éclairage public d'une part et la rénovation thermique « BBC » de l'école élémentaire. La commission régionale a jugé ces projets éligibles. Les services de l'Etat devront rendre leur décision définitive prochainement. Le cas échéant, la commune pourra bénéficier d'un soutien financier de 250,- € par lampadaire mis aux normes d'économie d'énergie ainsi que d'une aide complémentaire «bâtiment » pouvant aller jusqu'à 65,- € au m2.

XI. DIVERS

M. Christian SCHOTT informe d'une part de la mise à disposition prochaine d'ampoules «basse consommation» par l'ADEAN, destinées aux personnes de condition modeste et d'autre part du dispositif «OKTAVE », service initié par la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et l'ADEME, qui permet aux propriétaires de maisons individuelles de passer à la rénovation thermique complète.